



LES STAGES

UFR DE MATHÉMATIQUES ET INFORMATIQUE



⚠ Signalez auprès de votre responsable de diplôme que vous souhaitez faire un stage durant l'année universitaire

⚠ La date de fin de stage ne doit pas dépasser le 31 août 2022

⚠ La convention doit être établie 15 jours avant le début du stage

Vous ne devez pas commencer un stage sans être couvert par une convention validée et signée par l'université.



1. VALIDATION DU STAGE

Faire valider votre projet de stage par l'enseignant responsable du diplôme, qui vous indiquera le nom de votre enseignant référent. Le projet de stage validé : saisir votre convention de stage sur votre ENT.



2. ATTESTATION DE RESPONSABILITÉ

Demander une attestation de responsabilité civile étudiante datée et signée par votre assureur. Il doit être stipulé sur celle-ci que vous êtes couvert dans le cadre de vos études supérieures mais également la durée complète d'un stage.



3. COPIES ET SIGNATURES

RDV à la scolarité muni de votre fiche de projet de stage signée et de votre attestation de responsabilité civile étudiante, afin de faire imprimer votre convention de stage en 3 exemplaires. Faire signer vos conventions de stage obligatoirement par vous-même, par votre référent de stage enseignant, par la direction de l'entreprise et par votre tuteur de stage en entreprise.



4. VALIDATION ADMINISTRATIVE

Apporter vos conventions signées au service de la scolarité pour signature de la direction de l'UFR. Lorsque vous serez informé par la scolarité que vos conventions ont été signées par la direction, vous pourrez en retirer deux exemplaires (le vôtre et celui de l'entreprise).

UNIVERSITÉ DE PARIS



UFR de mathématiques et informatique
Campus Saint-Germain-des-Prés
45 rue des Saints-Pères
75006 PARIS



math-info.u-paris.fr



Université de Paris Maths Info